LA FAMILLE LECŒUR À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

LECŒUR Antoine :
- Le 28 février 1570, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence de l'avocat Gabriel Thierriat et du prêtre Antoine Lecœur, demeurant tous deux à Auxerre, sont comparus en l'église auxerroise de Notre-Dame-la-d'Hors d'une part François Guierry, abbé commendataire de l'abbaye et monastère de Saint-Marien à Auxerre depuis le 25 décembre 1569, ayant pris la succession à ce poste de Michel de Clugny, seigneur de Montachon, le nouvel abbé étant entouré des frères Etienne Pancerot, curé de ladite église Notre-Dame-la-d'Hors, Claude Poÿ (qui a signé ainsi alors que le notaire a écrit « *Pohy* »), sous-prieur de ladite abbaye, Germain Doré (ou Dozé), curé de Vincelles, et Jean Jacquemet, tous prêtres et religieux de ladite abbaye de Saint-Marien à Auxerre, et d'autre part l'honorable homme Germain Boyrot, marchand domicilié à Auxerre, amodiateur de ladite abbaye depuis cinq ans et titulaire de cet office pour encore quatre ans, héritier à ce titre de tous les meubles laissés par les religieux de l'abbaye après leur mort, lesquelles parties ont transigé entre elles pour régler un conflit les opposant au sujet de la succession du défunt frère Michel Lhuillier, religieux et prieur de ladite abbaye de Saint-Marien, ledit François Guierry se prétendant seul héritier légitime du défunt en tant qu'abbé : ledit Germain Boyrot a accepté de renoncer aux meubles du défunt prieur et de démissionner de son office d'amodiateur, en échange de la somme de 400 livres tournois à verser en une seule fois avant le jour de Noël [AD 89, 3 E 6-326].

LECŒUR Barbe :
- Le 29 juin 1566, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence de Georges Vinot, demeurant à Saint-Georges, et d'Edmond Cogois, domicilié à Perrigny-près-Auxerre, est comparu Jean Thomereau, résidant à Pourrain, lequel a passé un contrat de mariage avec Barbe Lecœur, fille de Guillaume Lecœur [AD 89, 3 E 6-324].

LECŒUR Guillaume :
- Le 29 juin 1566, devant Pierre Leclerc, notaire à Auxerre, en présence de Georges Vinot, demeurant à Saint-Georges, et d'Edmond Cogois, domicilié à Perrigny-près-Auxerre, est comparu Jean Thomereau, résidant à Pourrain, lequel a passé un contrat de mariage avec Barbe Lecœur, fille de Guillaume Lecœur [AD 89, 3 E 6-324].

LECŒUR Huguet :
- Le 23 mai 1579, devant Lazare Olivier, notaire à Auxerre, est comparu le vigneron Jean Flament, lequel a passé un contrat de mariage avec Jeanne Lecœur (ou Lecueur), fille d'Huguet Lecœur (ou Lecueur) et de Germaine Chevallard [AD 89, 3 E 6-407].

LECŒUR Jeanne :
- Le 23 mai 1579, devant Lazare Olivier, notaire à Auxerre, est comparu le vigneron Jean Flament, lequel a passé un contrat de mariage avec Jeanne Lecœur (ou Lecueur), fille d'Huguet Lecœur (ou Lecueur) et de Germaine Chevallard [AD 89, 3 E 6-407].

LECŒUR Nicolas :
- Le 30 mars 1564 *n.s.*, Nicolas Lecœur, domicilié à Auxerre, a signé avec d'autres huguenots de la ville une pétition adressée au roi Charles IX, pour prier le souverain de transférer leur prêche de Cravant, trop éloigné, au faubourg auxerrois de Saint-Amatre, et de leur accorder la permission de fonder dans ce faubourg un cimetière protestant et d'engager un maître d'école de leur foi pour l'instruction religieuse de leurs enfants [Lebeuf & BM Auxerre, manuscrit 390 G, page 123].